



Communiqué de presse
Jeudi 27 février 2020

concours d'innovation i-Nov

Un nouvel appel à projets pour accompagner la création et la croissance de start-ups et PME innovantes

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **Didier Guillaume**, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, **Emmanuelle Wargon**, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et **Guillaume Boudy**, secrétaire général pour l'investissement, annoncent le lancement de la 5^{ème} vague du volet i-Nov du Concours d'innovation. Les candidatures sont ouvertes aux start-ups et PME jusqu'au 12 mai 2020.

Ouverture de la 5^e édition du concours i-Nov

Le Gouvernement lance ce jour la 5^e édition du volet i-Nov du Concours d'innovation. Le volet i-Nov du concours soutient des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française portés par des start-ups et des PME, afin de favoriser l'émergence d'entreprises leaders dans leur domaine et pouvant prétendre à une envergure mondiale. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation, dont les coûts totaux se situent entre 600 000 et 5 millions d'euros, et de contribuer à l'accélération du développement et de la mise sur le marché de solutions innovantes à fort contenu technologique. **À travers le Programme d'investissements d'avenir (PIA), il mobilise jusqu'à 80 millions d'euros par an** autour de thématiques comme la révolution numérique, la transition écologique et énergétique, la santé, la sécurité, etc.

Jusqu'au 12 mai 2020, les start-ups et PME candidates auront la possibilité de porter leurs projets à la connaissance de l'ADEME et Bpifrance, opérateurs exclusifs de cet appel à projets, autour de 9 thématiques :

4 thématiques sont opérées exclusivement par l'ADEME :

- ▶ **Energies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques** (technologies de production d'énergie et vecteurs énergétiques ; solutions de stockage de l'énergie ; observabilité, opérabilité, sécurité et gestion des réseaux, modélisation ; mise au point de modèles technico-économiques pour les micro-grids connectés au réseau ; réseaux de chaleur et de froid alimentés par des énergies renouvelables et de récupération).
- ▶ **Transport et mobilité durable** (nouvelles générations de véhicules de faibles émissions ; nouvelles générations de systèmes routiers, ferroviaires, fluviaux ou maritimes)

automatisés ; filières sobres en énergie, en ressources et en besoin de déplacements ; services numériques sobres et innovants pour la mobilité ; services ou systèmes intelligents pour la logistique ; nouveaux équipements d'infrastructures pour une mobilité durable ; dispositifs de contrôle, d'évaluation ou d'optimisation des contrôles de pollutions des véhicules).

- ▶ **Industrie et agriculture éco-efficientes** (amélioration des performances énergétiques des systèmes de production, des équipements ou procédés ; optimisation de la consommation des matières premières ; réduction de l'impact sur les milieux, des rejets d'effluents ou d'émissions atmosphériques ; solutions innovantes permettant l'adaptation des systèmes de productions agricoles et forestiers aux effets du changement climatique ; transition vers l'agroécologie ; développement de nouveaux systèmes de production agricoles et alimentaires émergents).
- ▶ **Eau et biodiversité** (développement de la nature en ville et la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ; récupération des micro et macro-plastiques ; systèmes innovants de métrologie d'observation, de surveillance et d'évaluation ; les économies d'eau et la gestion intégrée de l'eau ; la valorisation des ressources contenues dans les eaux usées).

Pour consulter le cahier des charges et déposer un projet (avant le 12 mai 2020)

- Le site de l'ADEME: https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/Concours_innovation2020-42

5 thématiques sont opérées exclusivement par Bpifrance :

- ▶ **Numérique Deep Tech** (Technologies quantiques ; Intelligence artificielle et traitement de données massives (big data) ; Blockchain ; Réalité augmentée, réalité virtuelle ; 5G ; Réduction de l'empreinte écologique associée au numérique).
- ▶ **Santé – Situation d'urgences** (Tests de diagnostics ultra rapides ; outils d'aide à la décision médicale des professionnels de santé ; réduction des délais d'attente aux urgences et/ou l'amélioration des conditions d'accueil et de l'organisation des services d'urgences et/ou l'amélioration de la prise en charge clinique aux urgences ; dispositifs médicaux innovants permettant une intervention d'urgence préhospitalière; solutions de télémédecine ou des systèmes d'information utilisés dans ces services).
- ▶ **French Fab – Industrie du futur** (Fabrication additive ; objets connectés ; digitalisation de la chaîne de valeur ; automatisation ; transitique ; robotique ; nouveaux matériaux et assemblages ; monitoring et au contrôle ; efficacité des processus de production ; sécurité des systèmes industriels ou des interfaces homme-machines).
- ▶ **Cybersécurité** (Endpoint Detection Response solutions (EDR) ; Cyber threat intelligence ; cartographie automatisée et intelligente ; machine learning et détection d'anomalie appliqués à la cyber-sécurité ; aide à la décision pour la réponse à incident).
- ▶ **Alimentation durable pour la santé** (Aliments riches en protéines ; prébiotiques, probiotiques, aliments fermentés ; alimentation spécifique voire personnalisée pour des populations cibles ; solutions de contrôle visant à assurer la traçabilité ; équipements, procédés ou solutions pour la production, transformation, conservation et commercialisation des produits alimentaires issus d'une agriculture durable économe en intrant ; emballages plus performants).

Pour consulter le cahier des charges et déposer un projet (avant le 12 mai 2020)

- Le site de Bpifrance : <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>

Les lauréats des 3^e et 4^e éditions du concours i-Nov récompensés aux côtés des lauréats i-Lab à l'été 2020.

Pour la 2^e année consécutive et dans un souci de complémentarité entre les différents volets du Concours d'innovation, les entreprises lauréates des derniers appels à projets du volet « i-Nov » du Concours ainsi que les nouveaux lauréats du volet « i-Lab » se verront remettre leur prix lors d'une **cérémonie commune organisée à l'été 2020**.

- ▶ **Les 57 projets lauréats de la 3^{ème} vague i-Nov**, ouverte de février à mai 2019, ont d'ores et déjà été sélectionnés, pour un montant total de 33 millions d'euros. Découvrez leurs fiches descriptives ci-dessous :
 - [des 27 lauréats ADEME](#)
 - [des 26 lauréats Bpifrance](#)
 - [des 4 lauréats FranceAgriMer](#)

- ▶ **Les 62 projets lauréats de la 4^{ème} vague i-nov**, ouverte de juillet à octobre 2019, ont été sélectionnés, pour un montant total de 34 millions d'euros. Les fiches descriptives de chaque lauréat seront quant à elles disponibles prochainement sur les sites des opérateurs.

Le Concours d'innovation, un soutien continu de l'Etat à l'innovation de rupture

Le Gouvernement s'est donné pour priorité de faire de la France un pays leader en matière de création et de développement d'entreprises innovantes, notamment nées des avancées de la recherche de pointe française, à fort contenu technologique, ou favorisant les transitions écologique, énergétique ou alimentaire. Le soutien de l'Etat, notamment à travers le Grand plan d'investissement et le Fonds pour l'innovation et l'industrie, est un facteur déterminant pour les filières industrielles stratégiques et la marque d'un fort engagement auprès des entreprises, via des financements, une labellisation et une communication renforcée. **Le Concours d'innovation se décline ainsi autour de 3 volets complémentaires : i-PhD**, le volet amont du concours destiné aux jeunes chercheurs ; **i-Lab**, le volet qui accompagne la recherche et le développement en vue de la finalisation d'un produit, procédé ou service technologique innovant et le volet **i-Nov** qui soutient les start-ups et PME dans l'accélération du développement et de la mise sur le marché de leurs solutions innovantes à fort contenu technologique.

#ConcoursInnovation #iLab #iPhd #iNov

Contacts Presse :

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

presse-mesri@recherche.gouv.fr | 01 55 55 99 12 | 01 55 55 86 90

Ministère de l'économie et des finances :

presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr | 01 53 18 44 38

Ministère de la transition écologique et solidaire :

presse.wargon@ecologique-solidaire.gouv.fr | 01 40 81 81 30

Secrétariat général pour l'investissement : lucas.tourny@pm.gouv.fr | 01 42 75 64 58

ADEME : ademepresse@havas.com | 01 58 47 81 28

Bpifrance : nathalie.police@bpifrance.fr | 01 41 79 95 26

FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr | 01 73 30 25 38

À propos du Programme d'investissements d'avenir

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois.

Le troisième volet du PIA, doté de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros engagé en 2017 par le Gouvernement et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi -  @SGPI_avenir

À propos de l'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Plus d'informations sur : www.ademe.fr -  @ademe

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des start-ups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> -  @Bpifrance - @BpifrancePresse

À propos de FranceAgriMer

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime et de l'agroalimentaire. Lieu de dialogue et de concertation pour l'ensemble des maillons des filières alimentaires, l'établissement a pour mission de favoriser l'organisation collective des acteurs économiques, de faciliter leur rayonnement à l'international et de gérer l'octroi de certaines aides nationales et européennes. L'établissement met aussi ses capacités d'expertise à disposition des pouvoirs publics et des filières pour les aider à élaborer leurs stratégies de développement. FranceAgriMer est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Plus d'informations sur : www.franceagrimer.fr -  @FranceAgriMerFR